

Le 13 janvier 2014

Madame Anne-Lyne Boutin
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, bur. 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Projet intégré de construction du boulevard René-Lévesque et du prolongement ouest du boulevard de Portland à Sherbrooke (DQ2, n^{os} 1 et 2)

Madame,

Le 9 janvier 2014, dans le cadre de l'audience publique citée en objet, la commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier m'a soumis deux questions relatives à la protection du milieu humide situé dans la prolongation du boulevard de Portland. Je reprend ces deux questions à la suite.

Question 1

Un milieu humide, présent dans la zone d'étude, sera traversé par le prolongement du boulevard de Portland vers l'ouest, entraînant ainsi la fragmentation de ce milieu humide. Pour pallier à cette fragmentation faunique et hydrologique, le promoteur prévoit l'installation d'infrastructures pour maintenir le lien hydraulique et permettre les passages fauniques.

Malgré cette fragmentation, est-ce que le ministère estime que le milieu humide sera toujours en mesure de remplir ses fonctions écologiques ?

Réponse 1 :

Le passage du boulevard Portland au travers du milieu humide a été positionné de façon à isoler un bras de ce milieu humide. Les fonctions écologiques de l'écosystème seront perturbées dans cette section mais demeureront intactes dans la partie la plus importante du milieu humide au nord. L'analyse de l'impact de la fragmentation du milieu humide sera

...2

l'un des enjeux de l'analyse environnementale du projet qui débutera bientôt, en parallèle avec la deuxième partie de l'audience publique. Le nombre et le format des ponceaux fera l'objet d'une réflexion, et ce, à l'aide de plans et coupes plus détaillés. Que l'initiateur propose deux ponceaux ainsi qu'un passage à petite faune est déjà une bonne chose; s'il le juge nécessaire, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pourrait demander à la Ville de Sherbrooke d'en ajouter un, voire deux.

Question 2

Afin de compenser les pertes de superficies de milieu humide qui découleront du prolongement du boulevard de Portland vers l'ouest, le promoteur offre des secteurs boisés en compensation.

Est-ce que le ministère estime que la valeur écologique des zones offertes en compensation par le promoteur est suffisante pour compenser la perte de superficie du milieu humide ?

Réponse 2 :

La perte permanente de milieu humide issue du passage du boulevard de Portland a fait l'objet d'un plan de conservation pour l'ensemble du parc industriel. Il a été convenu que le milieu humide de plus forte valeur écologique était celui en lien hydrologique avec le ruisseau Lyon. La compensation a pris la forme de la protection de milieux terrestres entre les divers bras du milieu humide, créant ainsi un écotone qui augmente la distance entre les perturbations anthropiques et le milieu humide. Le certificat d'autorisation (article 22 de la LQE) du 21 septembre 2009 confirme la conservation et la protection de près de 65 ha de boisés et milieux humides, soit la conservation de 80 % des milieux humides présents et la protection de près de 22 % du milieu naturel présent dans le parc industriel. Les superficies de boisés offertes en compensation par la Ville de Sherbrooke s'avèrent près de 2,5 fois plus élevées que le ratio habituellement exigé par le MDDEFP (ratio de 1 : 1). De plus, tel que mentionné dans la réponse à la première question, la partie la plus importante du milieu humide se situe plus au nord et ne sera pas touchée par le boulevard.

Le MDDEFP considère donc la valeur écologique des zones offertes en compensation comme étant suffisante pour compenser les pertes de superficie du milieu humide.

Recevez, madame Boutin, mes meilleures salutations.



Louis Messely
Chargé de projet

